

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 11069
Numéro SIREN : 789 856 200
Nom ou dénomination : MONTICELLO BUSINESS

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2020 sous le numéro de dépôt 31776



**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY**

N° de RG : 2020O05531
N° de Minute : 2020O05768

ORDONNANCE

Nous, Yves BLACLARD, Délégué du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny ;

VU la requête N°2020O05531 en date du 30 Septembre 2020, les motifs y exposés et les pièces à l'appui ;

VU le code de commerce,

AUTORISONS la SOCIETE :

SAS MONTICELLO BUSINESS
22 Avenue Des Nations
93420 Villepinte
RCS : 789 856 200

à proroger le délai pour tenir son assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019,

au plus tard le 30/11/2020,

DISONS que la présente ordonnance sur requête sera déposée en annexe du Registre du commerce et des Sociétés.

DISONS qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

LIQUIDONS les dépens à recouvrer par le Greffe à la somme **38,76** Euros TTC dont 5,48€ de TVA.

Fait à Bobigny, le 22 Octobre 2020

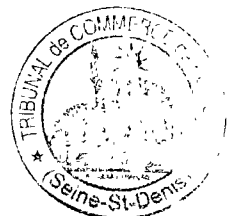
LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION

Yves BLACLARD

Le greffier,  Virginie ZANCHETTA



Article 496 du Code de Procédure Civile



(Décret n° 76-1236 du 28 décembre 1976 Art. 7 Journal Officiel du 30 décembre 1976)

S'il n'est pas fait droit à la requête, appel peut être interjeté à moins que l'ordonnance n'émane du Premier Président de la Cour d'Appel. Le délai d'appel est de quinze jours. L'Appel est formé, instruit et jugé comme en matière gracieuse. S'il est fait droit à la requête, tout intéressé peut en référer au juge qui a rendu l'ordonnance.

MONTICELLO BUSINESS

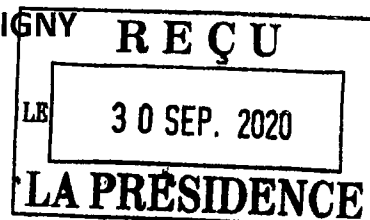
Société par actions simplifiée au capital de 3.160.655 euros

Siège social : 22 avenue des Nations – 93420 VILLEPINTE

789 856 200 RCS BOBIGNY

**Requête
à Monsieur le Président
du Tribunal de commerce de BOBIGNY**

202005531



Le soussigné

Bruno BEE

demeurant 12, rue Bergeret 95290 L'ISLE ADAM

Agissant en qualité de Président de la société MONTICELLO BUSINESS, société par actions simplifiée au capital de 3 160 655 euros, ayant son siège social 22, avenue des Nations 93420 VILLEPINTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY sous le numéro 789 856 200,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société MONTICELLE BUSINESS a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2019.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice. Le délai légal a encore été prorogé de trois mois par l'Ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables notamment à l'approbation des comptes dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Cependant, en raison d'un retard important pris dans l'établissement des comptes annuels et de retards administratifs du fait de ladite crise sanitaire, la Société n'a pas été en mesure de transmettre en temps voulu les comptes annuels au Commissaire aux Comptes afin qu'il puisse rédiger ses rapports devant être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi, la requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Fait à PARIS

Le 21 septembre 2020

Bruno BEE

Président

B. B.